

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 4

Artikel: Pour entrer à la Chambre française
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fiques, veuillez nous faire l'honneur de choisir parmi ces pièces celle qui vous conviendra. »

Frédéric, craignant sans doute de mal placer son choix, fit immédiatement porter le carton dans sa voiture, au grand ébahissement des spectateurs !

Le moment arriva où le roi dut quitter son fidèle comté. La séparation fut pénible pour ses sujets, mais elle fut pourtant adoucie par l'espoir que Frédéric allait récompenser leur attachement et leur zèle. Les pétitions, signées à l'avance et demandant l'abolition de certaines charges, étaient entre les mains de l'auguste voyageur et prenaient, avec lui et les montres, le chemin de la Prusse.

De bonnes nouvelles étaient attendues; aussi quelle émotion quand arriva le pli royal !

O ingratitude ! Il ne contenait qu'une ou deux lignes : « Je vous conseille de quitter un pays où vous ne savez vivre contents et heureux ! »

« Ah ! c'est ainsi qu'il entend les affaires ! dirent les Neuchâtelois : il nous donne, en échange de tout ce que nous avons fait pour lui, le conseil de nous expatrier. Il trouverait sans doute tout simple que nous partions pour l'Amérique ou l'Australie. Eh bien ! foi de Neuchâtelois, il peut se vanter d'avoir vu Neuchâtel pour la dernière fois !

Et, en effet, depuis ce jour, Frédéric-Guillaume n'est jamais revenu se promener dans notre pays.

Chemin de fer... en bois

construit par un avocat.

Si nous en croyons le *Cosmos* du 13 janvier, il existerait en ce moment, en Californie, un chemin de fer dont l'une des originalités serait d'être en bois. Tout à l'exception de la chaudière, en contact direct avec le foyer, serait en bois, les rails, les roues, les corps de la machine, les wagons et les accessoires.

L'histoire mérite d'être racontée.

Un sieur John-James Burt, avocat à San-José (Californie), se sentant fatigué du tumulte des affaires et de l'odeur du papier timbré, avait un beau jour pris sa retraite dans les montagnes, au fond d'une gorge sauvage. C'était un homme actif, remuant, agité. L'oisiveté ne tarda guère à lui être douloureusement à charge, tant et si bien que force lui fut, pour occuper son activité physique et sa cervelle en ébullition, de chercher dans un travail quelconque un dérivatif à son effervescence. Ce dérivatif, il ne tarda pas à le trouver dans l'exploitation, plutôt lucrative, des superbes carrières de marbres qui sous-tendent les collines de Cienea. Il adjoignit bientôt à cette industrie celle de la fabrication de la chaux dans quatre fours construits tout exprès.

Tout aurait marché à souhait, si l'exploitation n'avait été isolée au milieu d'un pays désert où les moyens de transport font à peu

près totalement défaut. Le débouché le plus proche pour des marchandises aussi encombrantes que le marbre et la chaux était en effet la petite station de Tres Pinos, à douze milles de distance, point terminus de l'un des embranchements du Southern Pacific Railroad.

— « Qu'à cela ne tienne, se dit notre *business man*. Je me suis improvisé successivement carrier et chauffournier ; je puis aussi bien m'improviser constructeur de chemin de fer et me fabriquer moi-même mon petit Decauville à mon personnel usage ».

Et le voilà qui trace sa ligne de chemin de fer, suivant l'itinéraire le plus favorable, de son *settlement* à Tres Pinos. Malheureusement, il n'y avait nulle part à la ronde ni atelier de constructions mécaniques, ni usine de métallurgie, et le fer était, dans toute la région, d'une rareté à en faire quasiment un métal précieux.

Un Européen se fût découragé. Mais MM. les Yankees, qui ont depuis bel âge rayé le mot *impossible* de leur dictionnaire, ne connaissent point d'obstacle. John-James Burt alla de l'avant — *go ahead!* et il a fini par résoudre l'inextricable problème, à l'aide de moyens étranges assurément et inattendus, mais, en revanche absolument économiques et simples. Il n'y a que les avocats pour se tirer aussi élégamment d'affaire. Plût au ciel que les nôtres, au lieu d'employer leurs loisirs à confectionner des lois, missent de même toute leur ingéniosité au service du progrès industriel !

N'ayant que du bois sous la main, John-James Burt a mis le bois à toutes les sauces.

Tout d'abord, ses rails sont en bois, et reposent également sur des traverses *dito*. Chacun de ces rails, formé de trois épais madriers juxtaposés, constitue un véritable plancher continu de soixante centimètres de largeur. Ils sont séparés par un étroit espace occupant le milieu de cette plate-forme, où il se creuse ainsi une rainure ou gouttière continue, qui s'étend sur toute la longueur de la ligne.

Le matériel roulant, dont le bois a de même fourni presque tous les éléments, n'est pas moins curieux. Sur un puissant châssis, on a monté une chaudière quelconque, derrière laquelle on accroche la machine où la vapeur arrive par des tubes flexibles et actionne cette locomotive rudimentaire.

Quant aux roues, elles sont d'un modèle inédit et tout à fait spécial. Ce ne sont pas, à proprement parler, des roues; ce sont plutôt des rouleaux, de gros cylindres — analogues aux rouleaux qui servent à écraser le macadam sur les grands chemins. Composées d'un noyau de bois dur, qu'on a revêtu d'une chemise de métal pour retarder l'usure, elles portent le châssis sur leurs axes. D'autre part, en leur milieu, elles sont débordées par un plateau, c'est-à-dire par une saillie annulaire qui s'encastre dans la rainure ménagée entre les deux rails, de manière à garantir la stabilité du système sur la voie.

Ces rouleaux sont, du reste, assez longs pour dépasser les rails de chaque côté, et comme ils sont faits en deux pièces, roulant indépendamment l'un de l'autre, le coefficient de frottement dans les courbes est réduit au point de ne plus offrir aucun danger.

Avec des roues de ce genre, tournant sur des plates-formes en bois, le patinage n'est

pas à redouter. Aussi les rampes, assez nombreuses, sont-elles franchies avec aisance.

Cette voie composée de poutres juxtaposées, ces roues ne portant qu'un boudin destiné à s'appuyer en même temps sur les deux rails, n'est-ce pas un chapitre nouveau, insoupçonné, de l'histoire des chemins de fer ?

C'est ainsi que, grâce à l'initiative d'un avocat mal préparé par ses études antérieures à ce genre d'entreprises, nombre de villes du Far-West reçoivent chez elles, au rabais, les beaux blocs de marbre qui depuis des siècles dormaient inutilisés dans leurs gisements inaccessibles.

(XIX^{me} Siècle).

Dein lo Rhoûno.

Dou valottets dè pè châtotrè, qu'étiot à maitrè pè Dzenéva, étiot z'u sè bâgni on dzo dein lo Rhoûno, ein delè dè la vela, à 'na pliace iô on autro rio, qu'on lâi dit l'Arve, fâ méclion méclietta avoué lo Rhoûno, que ma fâi lâi a 'na rude gotta d'édhie et que l'est onco on autro affèrè què ique io lo Nozon sè méclliè avoué lo Talent.

Yon dè clliào coo, qu'on lâi desâi Daniet, que savâi nadzotâ on bocon, sè dévité, et coumeint fasâi tsaud, laissè sa carletta su sa teta po sè preservâ dâo sélâo, et panf! châtôt dedein, tandi que l'autro, Sami, que ne sè tsaillessâi pas dè sè bâgni et qu'avâi poaire dè l'édhie, restâvè ào boo, à l'ombro dézo onna chaudze, po l'atteindrè.

Ma fâi, Daniet, qu'avâi cru dè châtôtâ dein lo Rhoûno coumeint on châtôtè dein lo Vâiron, n'avâi pas su choisi la bouna pliace et l'a étâ einmenâ pè lo coreint. L'a bio z'u dzevatâ, lâi avâi dâi verets, et lo gaillâ est z'u pè lo fond, tandi que sa carletta qu'étâi restâie dessus, navigâvè coumeint onna liquietta. Lo pourro diablo a bo et bin étâ niyi, qu'on l'a retrouvâ lo leindéman, mâ bin de pe avau.

Lo Sami, que n'avâi pas einveintâ la pudra, vouâitivè la capa que dansivè su l'édhie, et sè peinsâvè que son camerado fasâi étâ d'allâ ào fond po lo diverti; et sein comprendre que se n'ami étâi ein trein dè passâ l'arma à gautse, lâi criâvè : « T'as bio tè catsi, Daniet, vayo adé ta carletta ! »

Pour entrer à la Chambre française.

Depuis l'attentat de Vaillant, les invités qui se rendent à la salle des séances du Palais-Bourbon sont soumis à une terrible et minutieuse investigation.

Notre ami Alfred Capus, disent les *Annales politiques et littéraires*, qui n'avait pas l'honneur d'être connu de l'huissier en chef de la Chambre, a été, l'autre jour, victime de ce contrôle.

Voici une partie du dialogue qu'ils

échangèrent dans la salle d'attente de la Chambre des députés.

L'HUISSIER (à Alfred Capus). — Vous avez une carte pour assister à la séance ?

CAPUS. — La voici.

L'HUISSIER. — Elle est en règle... oui... (regardant fixement Capus.) Elle est en règle. (A part.) Il n'a pas pâli...

CAPUS. — Alors, je peux monter ?

L'HUISSIER. — Vous pouvez... je crois que vous pouvez... Rien ne s'oppose absolument... (Capus fait mine de s'éloigner.) Excusez-moi, je vous prie, mais j'ai une demande à vous adresser... Vous me feriez un plaisir énorme si vous consentiez à enlever votre pardessus... Je sais bien que vous avez le droit de le conserver, puisque vous avez une carte, mais c'est pour le repos de ma conscience...

CAPUS (souriant). — Vous supposez que j'ai une bombe sous mon pardessus ?

L'HUISSIER (un peu honteux). — Je suis sûr que non, monsieur, sûr ! C'est un excès de prudence... Vous allez me trouver bien ridicule... Mais depuis cet affreux attentat, je ne puis pas voir quelqu'un mettre la main dans sa poche sans me reculer instinctivement.

CAPUS. — C'est bien naturel. (Il ôte son pardessus et le donne à l'huissier, qui le tâte.) Vous êtes content ? Alors je vais assister à la séance.

L'HUISSIER (soupirant). — Allez !... Il arrivera ce qui pourra.

CAPUS. — Voyons ! je sens que vous n'êtes pas encore rassuré... (Geste poli de l'huissier.) Non, vous ne l'êtes pas, ça se devine. Voulez-vous que j'enlève ma jaquette ?

L'HUISSIER (ému). — Ah ! monsieur, si vous faisiez cela, c'est pour le coup...

CAPUS (très conciliant). — Tenez... (Il ôte sa jaquette, que fouille l'huissier.) Vous voyez qu'il n'y avait rien...

L'HUISSIER. — Merci, monsieur, merci... (Il regarde machinalement le gilet de Capus, qui, avec sa finesse habituelle, surprend ce coup d'œil.)

CAPUS (de plus en plus conciliant). — Mon gilet aussi ? (Geste de reconnaissance de l'huissier. Capus enlève son gilet.) Hein ? Le pantalon ? Vous désirez inspecter le pantalon ? (Très flegmatique.) A votre aise ! (Il enlève également sa culotte.) Je suis gentil ? (L'huissier a les larmes aux yeux.) Le caleçon, maintenant, peut-être ?... Parfait ! Le gilet de flanelle ? Bon ! Les bottines ? Comme il vous plaira. On ne saurait être trop prudent...

... Un député ami vint heureusement délivrer Alfred Capus.

Le banquet du barreau vaudois.

C'est le samedi, 3 février, qu'aura lieu, à l'hôtel Terminus, le banquet annuel du barreau vaudois.

Un banquet d'avocats doit être chose vraiment curieuse, nous direz-vous ; car vous vous représentez déjà les flots de paroles et les torrents d'éloquence auxquels il doit donner essor !

Eh bien, non, chers lecteurs, suivant une tradition rigoureusement observée, aucun discours n'est prononcé dans cette réunion.

Vous m'avez bien compris, n'est-ce pas ?... Aucun discours !... C'est chose bien difficile à croire, il est vrai, mais c'est comme cela.

Aussi nous ne pouvons qu'admirer ceux qui se sont imposé une telle privation, — quoi qu'il ne s'agisse que de quelques heures par année.

C'est presque de l'héroïsme !

Et nous en comprenons d'autant plus l'importance, que nous avons très souvent le plaisir de nous trouver en l'aimable compagnie de ces messieurs.

Mais, me direz-vous, ils se ménagent nécessairement une compensation ; il ne leur est guère possible, après ce banquet, de digérer avec une simple et calme conversation, comme des humbles mortels ; autrement cette réunion, au lieu d'être une fête, leur serait un martyre !

Soyez tranquilles. Oui, ils se dédommagent abondamment par d'innombrables lazzis, par de bons mots à tout propos, par des pointes intarissables. Et quand tous les faits du jour y ont passé, quand les boutades sont épuisées, — si jamais elles peuvent l'être, — ne leur reste-t-il pas encore l'agréable ressource de se gouailler entre eux ?

Le clou du second acte consisterait, dit-on, dans le talent d'imitation d'un jeune membre du barreau, qui excelle à croquer sur le vif certains hommes en vue, certains orateurs politiques ou autres. C'est à se tordre, paraît-il.

Et tout cela se passe gentiment, courtoisement, avec la plus franche, la plus gaie cordialité.

Et puis, entre les productions humoristiques, entendez-vous cette causerie incessante de gens parlant parfois tous ensemble, tant il leur est difficile de s'interrompre !

L'Yvorne et le Champagne aidant, quelle abondance de verbes, de qualificatifs, d'exclamations, que d'épigrammes, que de traits habilement épicés !

Ce serait réellement intéressant d'assister à ces réjouissances. Mais que voulez-vous ? les profanes n'y sont point admis. — Tant mieux, après tout, car leur tâche serait pénible.

Mais si les avocats parlent beaucoup, ils font aussi beaucoup parler d'eux, témoin les bons mots, les anecdotes et les proverbes auxquels leur profession a donné lieu. En voici quelques exemples empruntés à Larousse :

Dîner d'avocat. Dîner fin, succulent.

A avocat, avocat et demi. Un homme habile est toujours exposé à en trouver un plus habile que lui.

Bon avocat, mauvais voisin. On court risque d'avoir des procès quand on est voisin d'un homme versé dans la connaissance des lois.

Un premier président demandait à M^e Langlois, avocat, pourquoi il se chargeait souvent de mauvaises causes : « Monseigneur, lui répondit l'avocat, j'en ai tant perdu de bonnes, que je ne sais plus lesquelles prendre. »

Un avocat fit payer très chèrement une consultation à une demoiselle qu'il désirait épouser. Comme elle lui en fit des reproches : « J'ai voulu, lui dit-il, vous faire sentir combien la profession d'avocat est lucrative, afin que vous compreniez que je suis un bon parti »

Un avocat, chargé de défendre la cause d'un homme, sur le compte duquel on voulait mettre un enfant, se jetait dans des digressions étrangères à son sujet ; le juge ne cessait de lui dire :

— Au fait, venez au fait, un mot du fait.

L'avocat, impatienté de la leçon, termina brusquement son plaidoyer, en disant :

— Le fait est un enfant fait ; celui qu'on dit l'avoir fait nie le fait : voilà le fait.

Tout cela sans la moindre intention d'être désagréable à MM. les membres du barreau, dignes successeurs de Périclès, de Démosthènes et d'Isocrate. Nous admirons trop ces maîtres de la parole pour en médire ; car le don de la parole est une puissance indiscutable, surtout lorsqu'on n'en abuse pas, lorsqu'on s'en sert avec circonspection.

Nous avons donc tout intérêt, nous autres profanes, à entretenir de bonnes relations avec les avocats : on ne sait pas ce qui peut arriver.

L. M.

Treize à table. — Superstitions.

Les journaux anglais parlent d'un dîner, dit le dîner « des treize, » autour duquel on a fait un certain bruit dernièrement à Londres. Ces treize sont des gentlemen qui ont voulu narguer une vieille superstition, l'après laquelle un des assistants doit nécessai-